

# Services publics, Ressources humaines, Finances communales & Sécurité

*Charleroi, une ville où les services sont publics*  
*Charleroi, un espace où je vis en sécurité*

## **Services publics et ressources humaines, créer les conditions d'une Administration sereine, en mouvement et tournée vers le citoyen.**

### Introduction

La commune est le lieu où le citoyen est en rapport direct avec l'Administration et ses agents, où de nombreux actes administratifs de la vie quotidienne sont posés, où l'attente des citoyens vis-à-vis de la qualité du service est importante. Transparence administrative, accessibilité, compétence des agents, proximité, confiance dans les actes posés doivent être des principes et des actes au cœur du management communal.

Les administrations communales ont chaque jour de nouveaux défis à relever, les agents doivent pouvoir remplir de nombreuses missions de plus en plus complexes suite à la délégation de celles-ci par d'autres niveaux de pouvoir.

Les administrations communales offrent une grande capacité d'adaptation voire d'innovation, avec une gestion de plus en plus professionnelle. En outre, de nombreux agents ont le sens de l'intérêt général et souhaitent bien faire leur travail. Une partie des agents sont prêts à se motiver pour un projet et attendent une gestion cohérente, transparente et tournée vers l'avenir.

Or les administrations communales présentent souvent des caractéristiques liées à leur proximité avec le politique, qui ne permettent pas toujours de valoriser tout leur potentiel humain.

Renforcer la démocratie locale passe aussi par l'évolution des habitudes et de la culture politique vis-à-vis de son Administration. Il est essentiel de changer certaines pratiques qui ne permettent pas de garantir les conditions idéales d'un service public de qualité, comme attendu par les citoyens : **en finir avec une politisation souvent marquée du personnel, avec des promotions, des nominations, des engagements, peu soucieux de choix objectifs liés à la compétence et au mérite, avec une organisation des services et des équipes qui découle parfois plus de l'histoire et/ou des rapports de force que des besoins réels.**

Estomper le clivage souvent existant entre le politique, pôle de décision, et l'Administration, pôle d'exécution, est fondamental, car une relation basée sur la dichotomie décideur-exécutant est souvent source d'immobilisme de l'action politique et de démotivation du personnel.

Il est essentiel de mettre en œuvre des procédures et réglementations qui enrayent les pratiques négatives de nature à démotiver les agents, qui sapent le bon fonctionnement des services et détournent le service public de sa finalité d'intérêt général au profit d'un intérêt partisan ou personnel.

Valoriser, prendre soin de l'humain, des ressources humaines, en finir avec les nominations par « piston » et les inégalités de statuts font partie des pratiques positives et nécessaires afin de renforcer la motivation et permettre aux agents de relever les défis et missions qui leur incombent.

## Quelle politique pour les ressources humaines ?

ECOLO souhaite créer les conditions pour que l'administration puisse jouer son rôle sereinement et que les agents puissent s'épanouir dans leur travail en :

- ❖ Définissant correctement le rôle de l'Administration : elle gère en fonction de l'intérêt général, elle est associée à la conception de nouveaux projets et de nouvelles politiques, elle est invitée à proposer de nouvelles actions et à participer à l'évaluation des politiques mises en œuvre.
- ❖ Développant une relation de confiance entre le politique et son Administration.
- ❖ Garantissant à chaque agent un traitement équitable et la valorisation du travail accompli.
- ❖ Modernisant, humanisant et dynamisant l'Administration, pour pouvoir faire face à la « guerre des talents » qui risque de survenir suite au départ à la pension de la génération baby-boom et à la raréfaction de personnes disponibles sur le marché de l'emploi ayant les compétences nécessaires pour faire face aux missions de plus en plus nombreuses déléguées vers les pouvoirs locaux ou demandées par les citoyens.
- ❖ Développant une politique de ressources humaines avec recrutement objectif, évaluation, formation et, le cas échéant, mobilité et possibilité d'évolution de carrière.

## Insuffler un esprit « orienté citoyen » dans l'Administration, pour que le citoyen se retrouve au centre des préoccupations et puisse aussi être associé aux décisions qui le concernent

Concrètement, ECOLO propose de :

- ❖ Mettre en place une véritable stratégie d'accueil dans les administrations locales, en développant, par exemple, un « pool d'accueil » suffisamment généraliste pour donner des informations de base ou orienter les demandeurs vers les spécialistes.
- ❖ Mettre en place une politique d'information, favoriser la participation et accorder une attention particulière à la qualité du service public.
- ❖ Promouvoir, au sein de l'administration communale, une attitude ouverte à la diversité de genres, de cultures et d'orientations sexuelles.

## Décider et administrer en toute harmonie, en renforçant la collaboration entre le politique et l'Administration

Concrètement, ECOLO propose de :

- ❖ Améliorer la collaboration entre le Législatif (Conseil communal, les Commissions du Conseil communal), l'Exécutif (échevin) et les fonctionnaires, tous impliqués d'une manière ou d'une autre dans la gestion communale, en garantissant l'accès au débat pour tous via le règlement d'ordre intérieur (ROI) des organes délibérants.
- ❖ Informer et former les mandataires à la gestion d'une administration locale afin qu'ils puissent encore plus rapidement assumer correctement leurs responsabilités.
- ❖ Adapter le mode de gestion du personnel en développant une gestion des équipes par objectifs, avec motivation sur le contenu et sur la raison d'être des actions développées.
- ❖ Permettre aux différents acteurs de donner un avis sur ce qui est réalisé, tant en termes de résultats obtenus qu'en termes de méthodes utilisées.

## Donner du mouvement à l'Administration en renforçant la politique de Gestion des Ressources humaines (GRH)

Concrètement, ECOLO propose de :

- ❖ Renforcer la politique de gestion des ressources humaines au sein des administrations locales.
- ❖ Recruter le personnel après appel public et sur base de procédures neutres, claires, objectives et non discriminatoires qui tiennent compte exclusivement de la qualité et de la compétence des candidats, et qui doivent permettre de disposer d'agents qualifiés, stables et

**Charleroi, une ville où les services sont publics**  
**Charleroi, un espace où je vis en sécurité**

indépendants, en position de défendre l'intérêt général. Par ailleurs, organiser des examens de recrutements régionaux en vue de la constitution de réserves de personnel.

- ❖ Limiter le recrutement contractuel à des besoins temporaires réels et favoriser la statutarisation du personnel communal dans des conditions objectives.
- ❖ Harmoniser les statuts entre les agents communaux et les agents du CPAS dans le cadre d'une concertation entre les deux entités.
- ❖ Dispenser à l'agent recruté une formation de base adaptée à son niveau hiérarchique : formation à l'accueil complétée par une formation plus spécifique, liée à la technicité de la tâche qui lui est confiée, en ce compris pour les fonctions d'encadrement, de coordination ou de supérieur hiérarchique.
- ❖ Former les agents aux changements, par l'instauration d'une réelle politique de formation continuée mais aussi, de manière générale, par un accompagnement lorsque de nouvelles politiques sont mises en place.
- ❖ Améliorer les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre administrations locales et favoriser la mobilité intra et inter pouvoirs locaux afin de permettre aux administrations de s'enrichir plus facilement des expériences d'autres pouvoirs locaux et de dynamiser les carrières des agents.
- ❖ Améliorer la qualité du service au public en mettant sur pied, avec les représentants du personnel, des procédures d'évaluation continue des agents, dans les aspects individuels de leur travail mais également leur participation à la communication interne et au fonctionnement d'équipe.
- ❖ Veiller à un équilibre homme-femme dans les fonctions à responsabilité au sein des administrations locales.
- ❖ Investir dans les infrastructures et mettre des outils de travail performants (dont les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)) à disposition des agents et services concernés.

## Assurer une gestion éthique, équitable et rigoureuse des finances communales et de l'Administration

### Introduction

Comme partout et à fortiori dans une ville en plein naufrage comme Charleroi, ECOLO accorde une importance capitale à l'éthique et à la déontologie dans la gestion du bien public. Ce choix se traduit par le désir d'une gestion financière et administrative équitable et rigoureuse, au bénéfice de tous.

### Assurer une fiscalité équitable

Il n'est évidemment pas concevable d'espérer améliorer l'état des finances de la Ville par une augmentation de la fiscalité qui pèse sur les Carolos en augmentant l'Impôt des Personnes physiques (IPP) et le Précompte immobilier.

Une bonne partie des moyens de la Ville proviennent de ressources extérieures à celle-ci et dépendent d'autres niveaux de pouvoir auprès desquels il conviendra d'intervenir :

- ❖ Les communes les plus pauvres doivent donc pouvoir bénéficier d'un mécanisme renforcé de solidarité entre les communes via le Fonds des Communes dont il convient de réfléchir à son refinancement et à la clé de répartition entre les communes.
- ❖ Au niveau fédéral, il faut favoriser une diminution du taux de TVA appliqué à une série d'investissements d'intérêt collectif (bâtiments scolaires, travaux d'éco-rénovation, etc.).

Au niveau communal, ECOLO souhaite développer des politiques ambitieuses sur le plan des finances communales en :

- ❖ Mettant en œuvre une gestion durablement saine des finances communales, notamment en systématisant le recours à un budget pluriannuel offrant une visibilité sur la gestion à moyen terme de la Ville.
- ❖ Repensant la fiscalité communale en fonction des objectifs de développement durable local.
- ❖ Répondant à la situation de crises par l'innovation, la participation et la coopération.
- ❖ Développant une gestion financière éthique, notamment en réorientant les fonds de pension publics et parapublics vers le soutien aux activités locales et durables.

### Mettre en œuvre une gestion durablement saine des finances communales

A l'image du budget de toutes les familles, il nous paraît indispensable de respecter un équilibre budgétaire, le budget communal ne peut connaître des déficits répétés ou structurels, il doit respecter un équilibre permettant à la commune d'assurer ses missions durablement. Pour atteindre cet objectif, la commune doit se doter des meilleurs outils de gestion.

Concrètement, ECOLO propose de :

- ❖ Planifier la gestion communale sur plusieurs années : dès son installation, la nouvelle majorité communale devrait déposer un budget pluriannuel voire de législature qui reprendrait les grandes options sous forme de plan d'entretien, de rénovation et d'investissements neufs dans les infrastructures communales, la prévision de l'évolution des frais de fonctionnement, des amortissements et l'évolution des ressources financières futures (impôts, taxes et rétributions diverses). Ce budget de législature devrait faire l'objet d'une mise à jour annuelle pour en contrôler la réalisation, l'évolution et son adaptation.
- ❖ Apporter une réelle attention à la responsabilité des administrateurs désignés dans les intercommunales et sociétés auxquelles la commune participe. Pour éviter que les communes ne soient demain confrontées à des événements similaires à ceux qui ont frappé Dexia et le Holding communal, il est important de développer une culture de responsabilité des administrateurs. Cela implique notamment une compétence adéquate des administrateurs, le souci d'une gestion inscrite dans la durée et attentive aux objectifs des politiques publiques et un suivi transparent des décisions prises.

- ❖ Investir dans la production locale d'énergies renouvelables. Le développement de collaborations avec des promoteurs ayant un projet sur le territoire communal dans le domaine des énergies renouvelables (éolien, biométhanisation...) ou à défaut la mise en place d'un projet d'investissement local dans ce domaine, sont des sources d'investissement porteuses pour les communes. Ces investissements durables et locaux favorisent l'autonomie énergétique de la commune et peuvent générer pour celle-ci un rendement financier intéressant.
- ❖ Maîtriser les techniques financières adaptées au contexte communal. La crise financière internationale et la crise bancaire ont montré les limites du système financier actuel et posent des hypothèques sur le financement futur des autorités locales. Les autorités communales ne doivent recourir qu'aux techniques classiques de financement qui ont fait leurs preuves et qui sont sans aucun risque financier pour elles. Afin d'aider les communes dans cet objectif, il faut redéployer une banque publique permettant la collecte de l'épargne publique en vue de l'investir dans le bien public, notamment pour les communes qui le souhaitent. Cette nouvelle banque portant une attention spécifique aux projets des communes se verra interdire d'intervenir dans des opérations spéculatives ou d'utiliser des techniques de financement hasardeuses mettant l'épargne publique en danger.
- ❖ Maîtriser les partenariats public-privé. Le recours au Partenariat Public-Privé (PPP) pour le financement, la construction, la maintenance et le fonctionnement d'infrastructures publiques doit être sérieusement balisé, en application des principes suivants :
  - les PPP n'ont pas et ne doivent pas avoir pour objectif de conduire à la privatisation des domaines relevant de l'intérêt général, et en particulier de ceux qui concernent les services d'utilité publique ;
  - le choix de recourir à un PPP doit s'appuyer sur une analyse comparative coûts/bénéfices du PPP par rapport à un investissement public classique ;
  - les PPP doivent générer des retombées positives pour la collectivité à l'initiative du partenariat, notamment en termes d'emploi ;
  - les PPP qui, au-delà du financement de l'investissement de départ, confieraient à des entreprises privées la maintenance et l'exploitation d'infrastructures ou de services essentiels à la population (école, hôpitaux publics...) doivent être écartés. Une simulation des effets, en cas de dysfonctionnement, permettrait à cet effet d'évaluer s'ils présentent des risques sociaux, environnementaux ou sanitaires majeurs. Dans ce cas, il vaut mieux confier ces missions à des PPP à but non lucratif où le partenaire privé est une ASBL ou une fondation dont l'objet est d'assumer une mission de service d'intérêt général ;
  - les PPP doivent impérativement respecter les principes qui fondent les services publics (continuité, égalité et mutabilité) ;
  - les partenaires privés les 'mieux disant', notamment quant aux conditions de travail ou aux conditions environnementales au sein des entreprises prestataires, doivent être privilégiés ;
  - la définition des objectifs, la négociation, l'encadrement et le contrôle des PPP doivent rester aux mains des pouvoirs publics afin de garantir un équilibre dans la relation entre les acteurs privé et public ;
  - la capacité d'expertise générale et spécifique des administrations doit être préservée afin de leur permettre de contrôler la mission déléguée tant sur son fonctionnement que sur ses finalités et d'assurer à l'avenir les missions déléguées au secteur privé afin de limiter le risque de 'dilution' des actifs publics et de perte de contrôle sur leur valeur foncière, l'aliénation des biens immeubles et la constitution de droits réels sur ceux-ci doivent être impérativement limitées dans le temps (maximum 30 ans).

## Repenser la fiscalité communale

### Instaurer une fiscalité solidaire

A l'image de la fiscalité en général, la fiscalité communale doit reposer sur les principes de progressivité (A chacun selon ses moyens), de solidarité et d'efficacité. Les taxes, rétributions et amendes doivent aussi servir chaque fois que possible d'incitant à l'adoption de comportements favorisant le respect de l'espace public, le respect et la protection de l'environnement, l'amélioration de la performance énergétique des logements et des bâtiments.

### Améliorer la fiscalité sur la publicité envahissante

L'installation de panneaux publicitaires et la distribution de folders et dépliants publicitaires à but commercial doivent être découragés et faire l'objet d'une mise à contribution adéquate. Les journaux locaux contenant un pourcentage suffisant d'articles d'informations locales sont dispensés de cette taxation.

### Appliquer le principe pollueur-payeur particulièrement en :

- ❖ Réduisant au maximum, sinon en supprimant la partie forfaitaire de la taxation-déchets, notamment en transformant les taxes forfaitaires sur les déchets ménagers en un paiement proportionnel au poids des déchets produits par les ménages, ou si ce n'est techniquement pas possible, proportionnel au volume (sacs payants). Le passage au conteneur à puces pour les déchets résiduels sera généralisé dans les zones où c'est techniquement possible, de façon à diminuer au maximum la production de déchets et donc la facture pour les citoyens.
- ❖ Taxant les pylônes portant des antennes GSM et, sous réserve des limitations des circulaires budgétaires, toute autre installation émettrice de pollution électromagnétique.
- ❖ Appliquant des sanctions administratives et des redevances de nettoyage aux personnes responsables de dépôts ou incinérations sauvages.

### Améliorer la mise en œuvre des taxes ou amendes administratives en cas d'immeubles abandonnés ou de logements inoccupés

- ❖ Tendre vers la mise en place d'une fiscalité immobilière plus juste dans l'attente d'une refonte complète de la fiscalité immobilière.
- ❖ Lutter contre l'inoccupation des logements au travers d'une fiscalité forte.

### Instaurer une fiscalité propice aux services et commerces de proximité

La fiscalité communale doit favoriser l'installation de services et de commerces de proximité proches des noyaux d'habitat tels que marchand de journaux, boulanger, boucher, épicier, café, restaurant, pharmacien, cabinet médical, laboratoire d'analyses, coiffeur, crèche, point-poste, agence bancaire, mutuelle, service associatif, atelier d'artisan, etc., afin de favoriser l'accessibilité et la moindre utilisation des véhicules à moteur. Ces solutions peuvent, partiellement, répondre à la problématique du vieillissement et la moindre mobilité des aînés.

### Assurer la transparence et l'objectivité dans l'octroi de subventions

L'octroi de subventions ou d'avantages en nature aux associations culturelles et sportives doit se faire en toute transparence et en toute objectivité en fonction de services rendus à la population et en application d'un règlement approuvé par le Conseil communal. En ce sens, la Ville privilégiera la mise en place d'appels à projets par rapport au saupoudrage actuel.

## Garantir la sécurité pour tous et partout

### Introduction

Au même titre que les politiques environnementales ou sociales, la politique en matière de sécurité pèse de manière importante sur la qualité de vie des habitants. En ce domaine, la Belgique connaît une évolution positive : d'une part la criminalité globale reste stable (même si l'on observe des variations importantes dans les types d'infractions et de délits commis), d'autre part le sentiment d'insécurité est en baisse depuis près de dix ans.

Certains comportements restent toutefois problématiques. A Charleroi, plus de la moitié des Carolos considèrent « la vitesse non adaptée au trafic, les cambriolages dans les habitations, la conduite agressive dans la circulation et les objets divers qui traînent dans la rue comme problématiques ». Un autre 40 % des personnes estiment également que les nuisances sonores causées par le trafic et la destruction d'abribus posent un problème, sans parler des vols dans les voitures. En ville, le vandalisme et les trafics en tous genres (véhicules, stupéfiants...) contribuent de plus en plus au sentiment d'insécurité.

On le constate donc, les questions de sécurité ne se limitent pas à la seule lutte contre la grande délinquance, mais embrassent une large palette de phénomènes, présents à l'échelle du quartier déjà, et auxquels il convient d'apporter une réponse rapide et adaptée.

La mise sur pied de la police intégrée, en 2001, a fortement modifié l'organisation de la Police au niveau local. Si cette réforme a eu des effets positifs, d'autres se font encore attendre, notamment en ce qui concerne l'un de ses grands objectifs annoncés, à savoir renforcer ce que l'on a appelé la « police de proximité » ; également appelée « police urbaine » ou « police du sommeil », elle nous permet de dormir sur nos deux oreilles, et se distingue de la « police de l'ordre » (frontières, étrangers, manifestations...) et de la « police criminelle ». Le cadre théorique établi par la KUL, n'ayant pas intégré certains critères tels que les heures supplémentaires ou le type de criminalité, se révèle à Charleroi insuffisant. En outre, la police locale se trouve souvent accaparée par des tâches administratives, quand elle n'est pas détournée de son travail de terrain par des tâches qui relèvent normalement de la police fédérale (encadrement des manifestations, surveillance des stades, transfert des prisonniers, remplacement des gardiens de prisons en grève...).

Pour pallier cette carence, une série de dispositifs sont peu à peu apparus, comme les contrats de sécurité et de prévention. Dans le même temps, une série de tâches relevant habituellement de la fonction de police ont été transférées à des acteurs privés : contrôle du stationnement, gardiennage... Tout ceci n'est pas sans poser des problèmes de cohérence et de coordination et donc, au final, d'efficacité en matière de politique de sécurité.

### Quelle politique pour la sécurité ?

Pour ECOLO, il convient de renforcer la police de proximité par des mesures qui permettent reconnaissance et valorisation des policiers, leur assurent des conditions de travail confortables et garantissent leur présence sur le terrain ainsi que leur participation à la vie des quartiers.

La révision de la norme KUL et le juste financement de la police locale par le niveau fédéral sont nécessaires. ECOLO porte cette revendication dans son programme fédéral.

La sécurité routière - ou plus exactement l'insécurité routière - peut constituer un facteur important du sentiment d'anxiété latent. Les usagers « faibles » (cyclistes, piétons) sont bien entendu les plus exposés. Les investissements qui sont consacrés à la voiture restent incomparablement supérieurs à ceux consentis aux transports en commun : voies rapides, bétonnage des rives autrefois consacrées aux piétons, invasion des parkings en centre-ville ou dans les quartiers (au lieu de prévoir des parkings de dissuasion avec un service efficace de transports en commun), réticence à l'aménagement des voies piétonnes, etc. Au-delà de ces aspects importants de conception urbanistique, la commune a un rôle à jouer dans la prévention et dans l'information.

Il est en tout cas urgent de prendre en compte très sérieusement ce facteur d'insécurité, responsable de drames humains mais aussi de coûts élevés pour la collectivité.

Une des principales missions des pouvoirs publics est de garantir la sécurité de tous les citoyens. Si la sécurité passe inévitablement par une police de proximité efficace, elle nécessite de mener des politiques qui offrent à tous les citoyens la sécurité d'existence, un cadre de vie sécurisant et la possibilité d'avoir une place dans la vie sociale. Toutes les propositions, ailleurs dans le programme, assurant des conditions de vie décentes, participent à l'amélioration de la sécurité de chacun.

## Rétablir et garantir le contrat social pour une commune où chacun(e) se sent en sécurité

Une commune où chacun(e) se sent en sécurité, c'est avant tout une commune où chacun(e) a sa place.

Concrètement, ECOLO propose de :

- ❖ Garantir la sécurité d'existence aux plus fragiles (emploi, logement, ...).
- ❖ Soutenir les politiques de cohésion sociale (fêtes et maisons de quartier...) et de « sport pour tous ».
- ❖ Contrer le phénomène des bandes urbaines en mettant sur pied des projets de cohésion sociale.
- ❖ Agir vis-à-vis des petits commerçants :
  - faciliter, par exemple en le préfinançant, l'accès au système « Télé Police » permettant aux commerces d'être reliés à un commissariat en cas d'incident ;
  - multiplier l'information des commerçants sur la législation en matière de sécurisation de leurs locaux (vidéosurveillance ...).
- ❖ Améliorer la qualité de l'espace public, qui renforce tant la sécurité subjective (éclairage,...) qu'objective (lutte contre le stationnement illégal, la vitesse excessive...).
- ❖ Afin de garantir le contrat social, lutter contre les « petites incivilités » (tags, dépôts clandestins, vandalisme...), à la fois en les poursuivant (fonctionnaires constatateurs et sanctionneurs...) et en les prévenant (par exemple, en créant des espaces d'expression pour les arts urbains ou des infrastructures sportives, en menant des campagnes d'information et de sensibilisation...).

## Garantir une police démocratique et au service de la population

Pour ECOLO, les priorités policières doivent être définies démocratiquement.

Concrètement, ECOLO propose de :

- ❖ Créer un Conseil ou Comité consultatif (qui peuvent être constitués sur base du Conseil consultatif communal de prévention) rassemblant des représentants des différents acteurs concernés par la politique de sécurité sur le territoire communal : autorités politiques, policières, judiciaires, mais aussi habitants et associations.
- ❖ (Re)définir démocratiquement les priorités des missions policières dans les conseils zonaux de police.
- ❖ Reprendre la lutte contre les infractions environnementales parmi les priorités (équipe de policiers formés à la législation environnementale, développement de stratégies adaptées en collaboration avec les services de propreté, information des citoyens sur les risques de sanctions et sur les sanctions prises...).
- ❖ Améliorer le fonctionnement des zones de police, à travers la généralisation du droit d'interpellation citoyenne au Conseil de Police, l'information régulière des habitants et des médias (séances de présentation des actions menées par la zone, diffusion de brochures reprenant les numéros utiles...) ou l'ouverture du Conseil zonal de Sécurité.
- ❖ Evaluer régulièrement les politiques mises en place afin de permettre un ajustement continu des décisions prises en fonction des objectifs poursuivis et des effets observés.
- ❖ Réinvestir massivement dans une véritable police de proximité, dans l'esprit de la réforme des polices et :



**Charleroi, une ville où les services sont publics**  
**Charleroi, un espace où je vis en sécurité**

- multiplier les patrouilles non motorisées (à pied, à cheval, à vélo, en rollers), assurer une présence policière dans les quartiers (notamment les quartiers avec des problématiques spécifiques : noyau commercial, présence de prostitution, lieux générateurs de nuisances tels que les dancings...) dans de larges plages horaires ;
  - mieux prendre en charge les victimes d'agression physique et/ou sexuelle ;
  - organiser la participation des policiers à la vie de la communauté (fêtes de quartier, visites d'écoles, opérations « portes ouvertes » ...) ;
  - s'engager prudemment dans le concept de « Community policing » notamment en favorisant la mise en place d'équipes transversales et déspecialisées, qui effectuent un véritable travail de quartier (médiation de voisinage, lutte contre le tapage nocturne, information sur les consignes de sécurité en cas de départ en vacances, gravures de vélos, motos et voitures). Il faut cependant être conscient que les membres des équipes restent juridiquement tenus de communiquer les crimes et délits dont ils ont connaissance. Les équipes peuvent s'inscrire dans une démarche de partenariat avec les différentes composantes de la société (services communaux ou sociaux, familles, associations, écoles ...), dans la mesure où les citoyens et travailleurs concernés sont avertis des conséquences de leur collaboration et volontaires (ou dans des cas très spécifiques et restrictifs obligés par une disposition légale). Les domaines de travail sont notamment la prévention de conflits, la circulation de l'information, voire l'établissement d'un diagnostic en matière de sécurité (par exemple à travers la mise sur pied de marches exploratoires ;
  - développer des Partenariats locaux de Prévention pour les Indépendants (PLP-I) dans les quartiers commerçants où cela se justifie ;
  - ne pas considérer l'installation de caméras comme la seule solution aux problèmes de sécurité et ne l'envisager que dans des cadres précis compte tenu des évolutions technologiques (mécanismes de détection des activités, veille informatique...) en veillant à bien cadrer (protection et conservation des données, différenciation espaces publics et privés, protection des personnes soupçonnées et des victimes d'actes de délinquance ...).
- ❖ Assurer à tous la même protection quelle que soit l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, en agissant tant sur la gestion du personnel que sur l'accueil réservé au public lesbien-gay-bisexual-transsexuel (LGBT) :
- mettre en place une cellule anti-discrimination au sein de la zone de police pour permettre à toute victime d'actes discriminatoires quel(s) qu'en soi(en)t le(s) motif(s) (insultes, violences, délit de faciès), de porter plainte auprès d'un agent spécifiquement formé ;
  - encourager les échanges avec les associations LGBT, en assurant notamment une présence régulière sur le terrain (la Ville de Liège a par exemple créé une section LGBT au sein de la police des mœurs).

## Recruter, former et évaluer les policiers

Concrètement, ECOLO propose de :

- ❖ Compléter le cadre de la police locale.
- ❖ Mettre en place des campagnes d'information et de sensibilisation, notamment auprès de publics spécifiques qui sont actuellement sous-représentés au sein de la police (femmes, populations d'origine étrangère).
- ❖ Généraliser l'organisation de modules de préparation aux examens.
- ❖ Accorder une attention particulière à la formation des policiers.
- ❖ Investir dans la formation à la gestion des problèmes de voisinage et à l'assistance aux victimes, en collaboration avec les associations spécialisées (notamment les associations de femmes) pour améliorer la qualité de l'accueil aux victimes (entre autres les femmes victimes de violences conjugales).
- ❖ Garantir des conditions de travail confortables (horaires, rémunération, soutien psychologique...).

- ❖ Favoriser les collaborations entre zones de police, entre autorités policières et judiciaires, entre régions et entre pays afin de permettre les échanges de pratiques et la circulation de l'information.

### Prendre à bras le corps la problématique de la toxicomanie

Aujourd'hui, le développement des trafics de drogue et de la toxicomanie dans les zones urbaines engendre une forme de délinquance, un problème de santé publique et un sentiment d'insécurité.

La note de politique fédérale en matière de drogue souligne l'importance d'une politique intégrée locale comprenant tous les secteurs que ce soit le social, l'assistance, la police, la justice, les autorités administratives. Dès lors, la problématique multifactorielle de la drogue et ses nuisances doit être abordée en priorité sous ses différents aspects : préventifs, sanitaires, sociaux et sécuritaires.

Elle nécessite une approche transversale s'appuyant sur la prévention, la réduction des risques, l'action thérapeutique et la répression.

Cette stratégie réclame :

- ❖ Le renforcement de la coordination entre les acteurs de terrain et la police locale afin de consolider la politique globale intégrée visant la réduction des risques pour la sécurité des personnes à deux niveaux. D'une part, la réduction des risques sociaux, psychologiques et de santé pour l'usager de drogues et, d'autre part, la réduction des risques pour l'environnement d'être confronté aux nuisances et à la criminalité liée à la drogue.
- ❖ La création d'un observatoire de prévention et de concertation sur les drogues, pour évaluer, en temps réel, l'évolution du phénomène de la drogue et des nuisances qui lui sont liées en concertation avec les experts locaux.
- ❖ Le développement d'expériences pilotes à l'image de ce qui se fait à Liège.
- ❖ Le développement de la prévention et l'information auprès :
  - des jeunes décrits comme "groupes à risques" ;
  - des adultes : parents, éducateurs et enseignants en relation privilégiée avec eux ;
  - le développement et le renforcement de l'assistance et l'accompagnement des personnes toxicomanes ainsi que l'accessibilité aux soins.

### Renforcer le dispositif de sécurité civile en accordant une attention particulière aux pompiers

Concrètement, ECOLO propose de :

- ❖ Concrétiser le projet de nouvelle caserne, de manière à héberger les services d'incendies dans des conditions optimales.
- ❖ Comme défini par l'arrêté royal du 16 février 2006, consolider et mettre à jour le plan d'urgence et d'intervention et mettre en place une cellule de sécurité composée des différents intervenants concernés, avec évaluation annuelle transmise au Conseil communal.
- ❖ Favoriser la transparence et la participation des citoyens, à travers l'organisation de séances d'information.
- ❖ Etablir un cadastre des installations susceptibles de présenter un danger (conduites de gaz, antennes GSM, lignes à haute tension...).
- ❖ Favoriser les collaborations entre communes ou entre zones de secours, notamment en ce qui concerne la mutualisation des coûts.
- ❖ Accorder une attention particulière à la formation des pompiers.

## Apporter une attention plus spécifique aux questions de sécurité qui touchent les femmes

Concrètement, ECOLO propose de :

- ❖ Soutenir les associations travaillant avec des femmes victimes de violences, avec un focus particulier vers les publics précarisés et d'origine immigrée, moins à même de trouver l'information quant à leurs droits en la matière.
- ❖ Former le personnel communal – intervenants sociaux et personnel de police – aux questions des violences familiales et conjugales.
- ❖ Multiplier l'information à travers brochures, documents officiels et sites internet.
- ❖ Créer au sein de la commune un groupe de travail « femmes contre la violence » en collaboration avec les associations et les intervenants sociaux.
- ❖ Améliorer l'éclairage des quartiers d'habitation et des voies d'accès au centre-ville.
- ❖ Renforcer les transports publics pour assurer la sécurité des déplacements.

## Assurer la sécurité aussi sur les routes

Concrètement, ECOLO propose de :

- ❖ Prendre systématiquement en compte le facteur « sécurité routière » en matière d'aménagement du territoire.
- ❖ Tenir compte de la mobilité douce dans tous les aménagements routiers.
- ❖ Favoriser les transports en commun et les parkings de dissuasion à l'extérieur des agglomérations.
- ❖ Améliorer les trottoirs dégradés et être strict sur le stationnement « sauvage » des véhicules automobiles.
- ❖ Multiplier les pistes cyclables, en concluant des accords avec les communes limitrophes.
- ❖ Généraliser la mise à disposition des chemins de halage à l'attention des cyclistes.
- ❖ Repérer les zones les plus dangereuses et accroître le nombre de zones 30, de casse-vitesse clairement signalés, de rétrécisseurs de chaussée ou de toute autre technique visant à ralentir la circulation dans ces secteurs, en concertation avec les acteurs locaux.
- ❖ Adopter une signalisation adaptée, précise et efficace et mettre en place, avec l'aide de l'IBSR, des formations en sécurité routière tant à l'égard des enseignants que des élèves.
- ❖ Renforcer la prévention et la répression de comportements dangereux : vitesse excessive, conduite sous influence, arrêt ou stationnement dangereux.